

Membres	15
Présents	11
Représentés	03
Exprimés	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le 11 septembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 4 septembre 2019 sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM.

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Christian PAJOT, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBOURG, Sylvie AVEZOU, Sylvie CLAUDE.

Représentés : Alain BRUGALIERES procuration à Christian PAJOT
Marie-Christine DEBLACHE procuration à Françoise LAURIERE
Benjamin MAUVRIT procuration à Guillaume MOLIERAC

Absent(e) excusé(e) : Véronique LEYGUE

Secrétaire de séance : Rolande PITON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2019-051	<u>Salle François Mitterrand tarifs location</u>	7-10-3

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée, qu'il est nécessaire de préciser les conditions de tarification de l'utilisation de la Salle François Mitterrand.

La location de la grande salle avec ou sans la petite salle sera tarifée comme suit :

- Associations de la commune de Villeréal pour des manifestations à but lucratif (bals, lotos, jeux de société, théâtres, ateliers créatifs dont la participation est payante) : 100€.
- Les associations suivantes - ADMR, Anciens Combattants, Comité de Jumelage, Croix Rouge, Don du Sang, Ecoles, Paroisse, Pompiers - compte tenu de leur caractère spécifique et quel que soit l'objet de l'utilisation : 50€, correspondant à une participation aux frais de fonctionnement.
- Assemblées générales et réunions des associations du territoire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) : 50€.
- Assemblées générales et réunions des associations du territoire de la CCBHAP avec repas : 100€.
- Commerces de la commune : 150€.
- Particuliers de la commune : 100€.
- Associations du territoire de la CCBHAP pour des manifestations à but lucratif (bals, lotos, jeux de société, théâtres, ateliers créatifs dont la participation est payante) : 150€.
- Particuliers du territoire de la CCBHAP : 150€.
- Les commerces, les associations et les particuliers extérieurs au territoire de la CCBHAP ne seront pas prioritaires, leur demande sera satisfaite en fonction de la disponibilité : 250€.
- Une exception sera faite au Club du Sourire : la grande salle F. Mitterrand sera prêtée à titre gracieux à l'occasion de la galette des rois en raison du grand nombre d'adhérents.

La location de la petite salle sera tarifée comme suit :

- Assemblée générale, réunions : Gratuit
- Manifestation à but lucratif : 50€

AR PREFECTURE

047-214703241-20190911-2019051-DE

Regu le 17/09/2019 de la convention d'utilisation s'effectuera avant la remise des clefs.

Les repas ne pourront y être organisés que sous la responsabilité d'un traiteur répondant aux normes de sécurité alimentaire en vigueur, aucun apport de matériels liés à la fabrication de plats cuisinés ne sera accepté.

Ces recettes seront imputées à l'article 752 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,
Pierre-Henri ARNSTAM.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission à la Sous-Préfecture : 17/09/2019
- et de la publication le : 17/09/2019

Recu. Arn



Recu. Arn